

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°CA2024-22-RPA

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Contrat de maintenance avec la société PORTALP France à la résidence Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : M. FOURRIER

Considérant le caractère primordial d'assurer une maintenance préventive des portes automatiques à la Résidence Louis Veillaud.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'Autoriser le Président de signer le contrat de maintenance portes automatiques et tous les avenants ou documents à venir relatifs aux contrats avec la société PORTALP (SIRET n° 424 850 014 00038), sise 4 rue des Charpentiers 95330 DOMONT pour un coût annuel de 496 € hors taxes en 2024, révisable suivant les modalités précisées au contrat. Les déplacements et réparations supplémentaires sont

facturés en sus. Le contrat est conclu pour une période d'un an reconductible tacitement pour des durées d'un an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité la mise en place d'un contrat de maintenance avec la Société PORTALP France et **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-Président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,



Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 avril 2024